**Demande de dispense pour les cours interentreprises**

**Document valable : ”ligne à suivre pour absence aux CIE”**

* La demande doit parvenir au plus tard 2 mois avant le début des cours, sinon les coûts des CIE seront facturés à l’entreprise.
* La demande sera acceptée exceptionnellement seulement dans des cas graves.
* Les cours ratés doivent être rattrapés, une coordination doit être faite pour la demande, entre l’apprenant ainsi que son entreprise formatrice et la centrale de la FIM-FP. Il faut prendre en considération que lors du dernier semestre, aucune demande ne peut être faite pour les cours.

Demandeur/euse Nom

 Prénom

 Lehrgang (exemple : 2012-2016)

La dispense concerne le CIE suivante Choisissez le CIE

Durée de la dispense depuis le Date à Heure heure

 au Date à Heure heure

Motivation Klicken Sie hier, um Text einzugeben

Lieu et heure de l'absence Lieu, durée

 (Lors d’une visite chez le médecin pendant les cours CIE, donner le nom du médecin)

Adresse de l’entreprise formatrice Entreprise

 Rue

 No Postal, lieu

 Tél. du maître d’apprentissage

 E-Mail du maître d’apprentissage

Signature du maître d’apprentissage Lieu, Date

**Décision CIFIM**

La demande a été [ ]  acceptée

 [ ]  non acceptée

Remarques / engagement

Date Signature CIFIM